

COMMUNE DE SAASENHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 15 Présents : 14 puis 13

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : BALDENSPERGER Marc, BOEHRER Emmanuelle, CARPENTIER Richard, HARTMANN Christelle, HEBERT Laetitia, KOEBEL Patrice, KURES Thomas, LAUFFENBURGER Julien, METZGER Cédric, MUNIER Tom, NEEFF Anne-Marie, REYDON Delphine, UEBER Patricia, WEISMMANN Peggy.

Absente excusée : LAUFFENBURGER Emilie

Après l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, le conseil municipal se réunit en séance ordinaire.

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES-VERBAL :

- **Secrétaire de séance :** CARPENTIER Richard
- **Dernier procès-verbal :** Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2°) TRAVAUX DE VOIRIE :

- **Sécurisation routière, Rue Principale :** Mme la Maire avait rendez-vous avec l'un des responsables du service routier de la CeA (Collectivité Européenne d'Alsace) pour la sécurisation de la rue Principale. Une étude par un bureau spécialisé est nécessaire pour visualiser le projet en matière d'aménagement de places de stationnement et de systèmes de ralentisseurs (écluse, feu tricolore, etc...). Il pourrait être envisagé l'installation par la CeA, d'un ralentisseur provisoire en guise de test.
Certains travaux sont subventionnables à hauteur de 50 % par la CeA. La Commission Voirie procédera à une consultation de bureau d'études pour un projet définitif.
- **Pose de recyclé :** L'entretien de chemins ruraux nécessite la pose de recyclé, le long de la rue du Stade, à hauteur du parking de la salle des fêtes et à la rue Haegel, au regard de la propriété n° 24a.

3°) TRAVAUX DE BATIMENT – REFECTION AU LOCAL STEIBREIT : La vétusté des sanitaires situés au sous-sol du local Steibreit nécessite une réfection complète. Les murs devront être repeints et les toilettes sont à remplacer.

4°) CREATION DE POSTES TEMPORAIRES POUR JOBS D'ETE : **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,** la création d'un emploi d'agent technique territorial à temps non complet, en qualité de contractuel saisonnier. Les attributions consisteront à seconder l'ouvrier communal pour l'arrosage de fleurs et l'entretien de la voirie, durant les mois de mi-juin, juillet et août. La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35e. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366 Le contrat d'engagement sera établi en application de l'article 332-23 2° de la loi du Code Général de la Fonction Publique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (6 mois pendant une même période de 12 mois).

Une annonce sera publiée sur les réseaux PanneauPocket, Facebook pour un dépôt de candidature jusqu'au 12 juin et permettre une embauche éventuelle dès le 15 juin.

Le conseiller municipal, Cédric METZGER quitte la séance pour raison professionnelle.

5°) RENOUVELLEMENT DU POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL :

Vu l'emploi permanent pourvu par un agent contractuel dans les fonctions d'ouvrier communal pourvu depuis le 24 avril 2023 (contrats de 3 mois, 2 mois puis 3 ans) **Après exposé** de Mme le Maire relatif aux conditions de recrutement d'agent contractuel de droit public

Après avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le renouvellement du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en qualité de contractuel à temps complet
- **CHARGE** Mme la Maire de procéder à la déclaration de vacance de poste
- **PRECISE** que la durée totale de ce contrat ne peut excéder 6 ans. A l'issue d'une période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent peut être reconduit pour une durée indéterminée
- **SIGNALE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, sur la base du 8^{ème} échelon
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

Pour une meilleure organisation de son temps de travail, une liste de tâches va être établie. Il est envisagé de proposer à l'agent, une formation Espaces Verts à la fin de l'été.

6°) TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNICATION : Après une mise au point sur les moyens de communication existants, le conseiller municipal Thomas KURES, responsable de la Commission Communication, propose d'étendre le champ des réseaux possibles. De nouvelles licences seront acquises pour compléter les logiciels de communication et ainsi, atteindre un public plus large. **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise** le responsable de la Commission à procéder à ces achats d'abonnements en ligne.

7°) DEMANDES DE PARTICULIERS :

- **Aménagement d'un jardinet au 23, rue Haegel (ancien presbytère) :** Une locataire demande l'autorisation de la commune d'aménager un petit espace pour jardiner, près de l'immeuble collectif au 23, rue Haegel. La gérance de l'immeuble en revenant à l'agence DOMIAL, le bureau de Sélestat sera contacté.
- **Création Accès Impasse Rue Haegel :** Dans le cadre d'une division parcellaire, l'accès à la propriété située dans l'impasse Rue Haegel doit être modifié. **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide** la demande d'installation d'un portail pour l'accès par l'impasse.

8°) DIVERS :

- **Vitrophanie Salle des Fêtes :** Certaines parois vitrées à la salle des fêtes ne sont pas dotées de vitrophanie. Pour mesure de sécurité et de visibilité pour les occupants, des films adhésifs seront appliqués sur les surfaces concernées.
- **Borne de recharge :** Une étude sera planifiée sur l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques, à mettre à la disposition des habitants et des personnes de passage.
- **Remplacement au secrétariat de la mairie :** Deux candidates se sont présentées à l'entretien. La personne retenue sera contactée pour définir le contrat d'embauche, avant sa prise de poste au mois de septembre. Elle travaillera en binôme avec la secrétaire de mairie, avant le départ à la retraite de cette dernière, en fin d'année.
- **Distributeur à pizzas :** L'un des pétitionnaires du collectif Nord du village a déposé une requête contenant la liste des pétitionnaires au Tribunal Administratif de Strasbourg. Aucun référé n'est parvenu à ce jour.

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

La Maire,
Anne-Marie NEEFF



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Richard CARPENTIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Richard Carpentier', is written over the printed name.